DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE DE FIXER LES TARIFS D'EMMAGASINAGE D'INTRAGAZ À COMPTER DU 1ER MAI 2011

1. Référence : Pièce B-0012, Intragaz-3, document 3, question 3.8, lettre de Dexia Crédit Local.

Préambule :

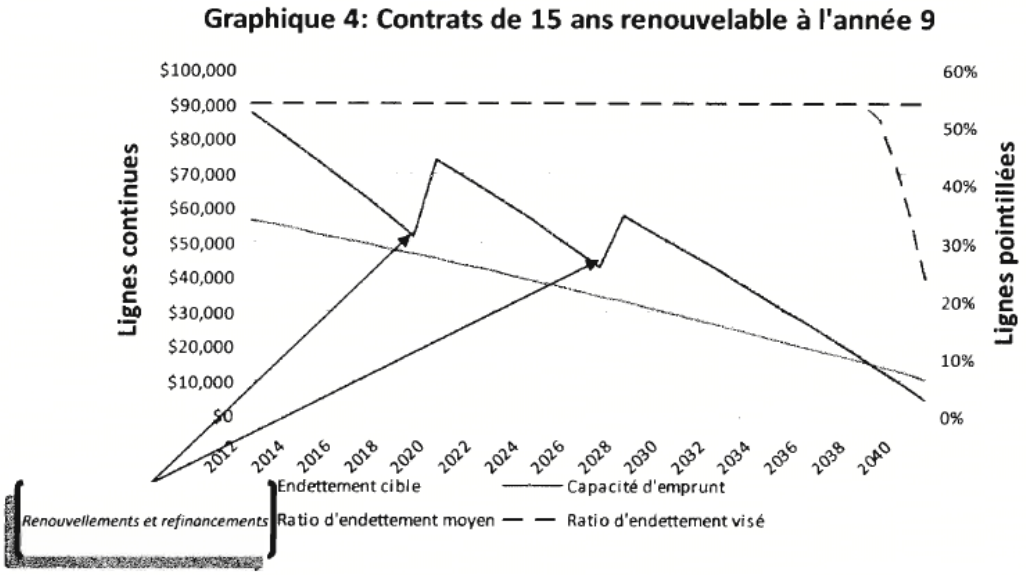

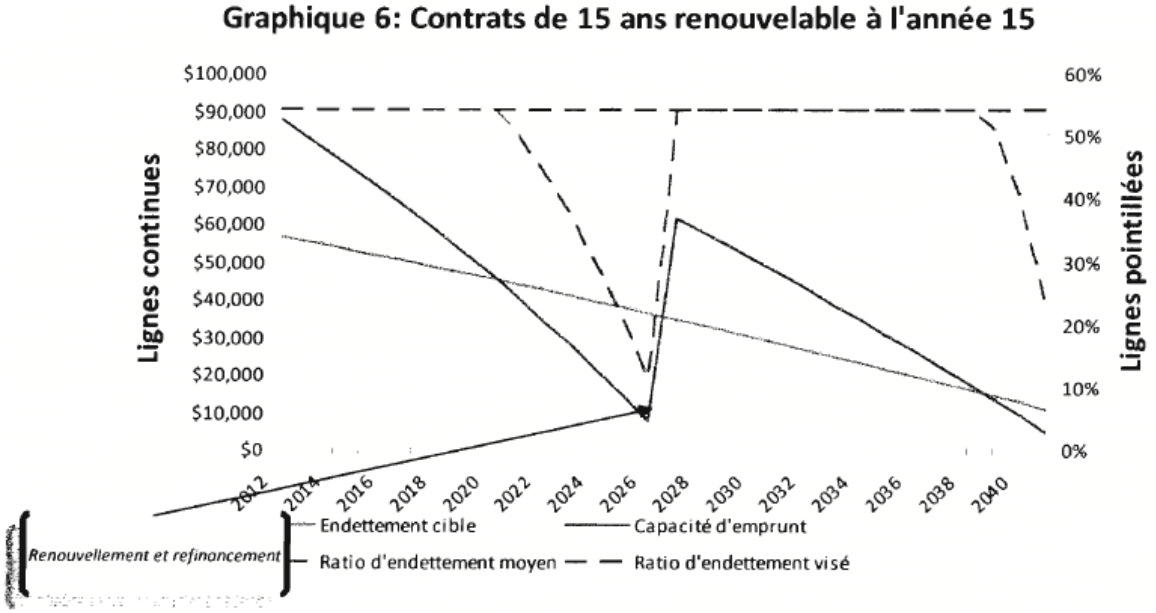

Demandes :

1.1 En posant l'hypothèse que les tarifs d'emmagasinage soient fixés selon la demande d'Intragaz, soit des tarifs de type plafonnement des revenus d'une durée de 15 ans, veuillez fournir, pour chaque année du contrat, les bénéfices avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA), la capacité d'emprunt maximale en $ et en % de la structure de capital et le ratio d'endettement moyen en $ et en % de la structure de capital selon les différents scénarios suivants de revenus à l'année 1 : 10 M$, 12 M$, 14 M$, 16 M$ et 18 M$. Veuillez fournir vos calculs et expliquer vos hypothèses incluant ceux de renouvellements et refinancements.

1.2 En posant l'hypothèse que les tarifs d'emmagasinage soient fixés selon la demande d'Intragaz, soit des tarifs de type plafonnement des revenus d'une durée de 15 ans, veuillez fournir, pour chaque année du contrat, les impôts présumés selon les différents scénarios suivants de revenus à l'année 1 : 10 M$, 12 M$, 14 M$, 16 M$ et 18 M$. Veuillez fournir vos calculs et expliquer vos hypothèses.